

Juillet 2019

Cette lettre d'information vous présente :

1. Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français
2. Une actualité spéciale « conformité »
3. Les publications KPMG concernant le secteur bancaire
4. Nos émissions de radio passées ou à venir
5. Nos événements à venir

1. Développements réglementaires

— A. Actualité européenne

Méthodologie des stress tests EBA 2020

L'EBA a publié, le 17 juin 2019, le projet de la note méthodologique pour son nouvel exercice de stress tests à horizon 2020. Cet exercice évaluera la résilience des banques européennes en situation de choc économique défavorable.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

FINREP 2020

L'EBA a publié le 16 juillet son rapport final sur les normes techniques d'exécution portant sur les évolutions des templates du reporting FINREP 2020 et décale la mise en application d'un trimestre avec une première remise fixée au 30 juin 2020.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte contre le blanchiment

La BCE a créé une nouvelle unité dédiée à la coordination transfrontalière de la lutte contre le blanchiment de capitaux dans le but de mieux intégrer les travaux des autorités nationales de surveillance dans le cadre du SREP.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Cloud Computing

Les superviseurs attendent de voir comment les lignes directrices de l'EBA sur l'externalisation seront appliquées en matière de Cloud Computing, et encouragent les banques à examiner attentivement les nouvelles règles et à s'engager de manière proactive avec leurs JST.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Octroi de crédit

L'EBA et la BCE adoptent une vision plus prospective qui couvre l'ensemble du cycle de vie d'un prêt et encouragent les banques à voir dans le dernier exercice de collecte de données de la BCE sur l'octroi de crédit un signe précurseur.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

ICAAP

L'ICAAP fait désormais partie des priorités de la BCE et les banques doivent donc se préparer dès à présent à un examen plus approfondi, et se doter de moyens, afin de répondre à des demandes de collectes de données et de documentation de plus en plus complexes.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Audit interne

Les attentes de la BCE en matière d'audit interne commencent à se préciser et plusieurs contrôles sur place menés par la BCE portent sur l'audit interne.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Prêts Non Performants (NPL)

Les banques font face à des obligations juridiques et prudentielles croissantes à l'égard des prêts non performants, avec des exigences qui se précisent dans le CRR.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Réforme des taux interbancaires

La BCE a envoyé à tous les établissements une lettre adressée aux CEO pour savoir où ils en sont dans leurs plans d'actions liés à la disparition des taux IBOR, et en particulier l'EONIA, dans le cadre de l'accélération du calendrier avec la première publication de l'€STR fixée au 2 octobre 2021, qui a vocation à remplacer l'EONIA, d'ici fin 2021

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Systèmes de garantie des dépôts

L'EBA a publié les données relatives à deux concepts clés de la directive sur les systèmes de garantie des dépôts (DGSD) : les moyens financiers disponibles et les dépôts garantis dans le but d'améliorer la transparence et la responsabilité publique des systèmes de garantie des dépôts dans l'ensemble de l'UE, au profit des déposants, des marchés, des décideurs politiques, des systèmes de garantie des dépôts et des États membres.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

— **B. Actualité française**

Canevas RACI 2019

Le canevas sur le rapport de contrôle interne (RACI) a été mis à jour pour l'exercice 2019 avec des compléments tenant compte des nouvelles dispositions introduites dans le cadre d'orientations de l'EBA (orientations en matière de gestion du risque de taux dans le portefeuille bancaire, stress tests, externalisation et gestion des

expositions non performantes et restructurées).

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Assouplissement des règles pour les entreprises de pays tiers

Un nouveau décret autorise les entreprises de pays tiers à effectuer pour leur compte propre des transactions sur instruments financiers sans obligation d'établir une succursale en France.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

2. Conformité

Know Your Client

Afin de simplifier les tâches de vérification d'identité, plusieurs banques européennes travaillent sur un projet de mutualisation du KYC baptisé «Clipeum». Ce projet permet de centraliser au sein du système informatique d'une entreprise ses statuts, ses états financiers, l'identité de ses dirigeants et autres informations nécessaires au KYC et peut être accessible aux partenaires financiers de l'entreprise qui peut leur donner un accès à tout ou partie de ces informations.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

Criminalité financière

Une étude met en avant l'importance de faciliter l'identification des clients par l'accès aux données et montre l'importance de disposer du bon niveau d'informations et d'investir en technologies biométriques.

Améliorer l'expérience client tout en assurant une vigilance renforcée sur les données clients sera clé dans un monde bancaire ouvert de plus en plus compétitif.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

MIF 2

L'AMF a publié les résultats des visites mystères réalisées pour voir comment MIF 2 a été mis en œuvre dans les banques. Même si la majorité des établissements ont revu leurs pratiques pour s'adapter aux nouvelles exigences de MIF 2, des progrès restent à faire, en particulier concernant l'évaluation des connaissances financières, l'information sur les produits préconisés et le niveau des frais, qui demeurent insuffisamment communiqués.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

EMIR

L'ESMA a publié de nouvelles lignes directrices concernant les obligations de compensation dans le cadre du régime EMIR refit. Ces lignes directrices apportent des précisions sur l'obligation de compensation et sur les modalités de notification des autorités compétentes pour les contreparties effectivement soumises à l'obligation de compensation

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

3. Publications

Défi pour la transparence 2019

KPMG a présenté les résultats de sa 13ème étude annuelle portant sur la communication financière de 17 groupes bancaires européens à l'occasion d'un petit-déjeuner au Cercle Suédois le jeudi 27 juin 2019.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Réflexions Réglementaires N°6

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

4. KPMG Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Emission juillet 2019

Notre émission du mois de mai est disponible depuis le 10 juillet sur la page de Radio KPMG, accessible via KPMG.fr et intègre une interview de Marie-Christine Ferron-Jolys, Associée KPMG, qui décrypte les résultats de l'étude annuelle Défi pour la transparence.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

5. Nos événements à venir

Informations financières publiées : les nouveaux enjeux de la gouvernance

KPMG organise un petit-déjeuner conférence au Ritz le 4 octobre prochain présentant les enjeux de la gouvernance concernant la qualité des informations financières publiées par les établissements. Un petit déjeuner au cours duquel la BCE présentera ses attentes.

Journée Arrêté des Comptes – Banques & Assurance : 28 novembre 2019

KPMG organise sa journée d'arrêté des comptes à la Maison de la Chimie à Paris, le 28 novembre prochain. Une journée pour aborder l'essentiel de l'actualité comptable, fiscale et réglementaire de l'année avec nos experts, des institutionnels et des invités.

[Vous pouvez vous inscrire en cliquant ICI](#)

Contacts

[Fabrice Odent](#)
Associé Responsable

[Sophie Sotil-Forgues](#)
Associée Responsable

[Stéphane Salabert](#)
Associé en charge

du secteur Banque
01.55.68.72.27

du département
Réglementaire
01.55.68.25.87

des sujets Conformié
01.55.68.72.39

kpmg.fr/mediasocial



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [l'exerce mes droits](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).
Pour ne plus recevoir aucune communication de KPMG, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.